



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉMOLITIONS D'IMMEUBLES

À tous les citoyens(nes) et contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du comité de démolition du **13 avril 2026**, à 18 h 45, le comité a adopté une résolution **autorisant** la démolition de l'immeuble suivant :

Demande de démolition n° 2

- Cette demande de démolition concerne le lot 2 642 413, sis au 1152, rue du Pont;
- Demande visant à démolir une résidence unifamiliale isolée de 1810 en entier ainsi que ses bâtiments accessoires détachés en conformité avec le Règlement numéro 875-23 relatif à la démolition d'immeubles.

Demande de démolition n° 3

- Cette demande de démolition concerne le lot 2 642 419, sis au 1170, rue du Pont;
- Demande visant à démolir une résidence unifamiliale isolée de 1840 en entier ainsi que son bâtiment accessoire détaché en conformité avec le Règlement numéro 875-23 relatif à la démolition d'immeubles.

2. Conformément à l'article 148.0.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), toute personne qui veut porter en appel la décision du comité de démolition auprès du conseil municipal doit le faire dans les 30 jours suivant la prise de décision du comité de démolition par écrit à la Municipalité soit **avant midi, le 13 mai 2026**, par la poste, par dépôt dans la chute à courrier de l'hôtel de ville, ou à info@mun-sldl.ca.
3. Toute personne qui veut porter la décision en appel doit envoyer par écrit sa demande ainsi que les motifs justifiant cet appel doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter.
4. Si aucune demande d'appel n'est reçue, le permis de démolition sera octroyé par la Municipalité.
5. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel ou téléphone avec la conseillère en urbanisme, Mme Charlotte Kronstrom-Labrie : 418 889-9715 p. 2242 ckronstromlabrie@mun-sldl.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon,

Ce 6^e jour de mai 2026,

(S) Eric Boisvert

.....
Éric Boisvert

Directeur général et greffier-trésorier